



Strasbourg, le 17 Septembre 2008

CCPE-GT(2008)2

**GROUPE DE TRAVAIL DU  
CONSEIL CONSULTATIF DE PROCUREURS EUROPEENS  
(CCPE-GT)**

**Rapport de la 2ème réunion  
Strasbourg, 10-12 septembre 2008**

Document du Secrétariat préparé  
par la Direction générale des droits de l'homme et des affaires juridiques

## **I. INTRODUCTION**

1. Le Groupe de travail du Conseil consultatif de procureurs européens (CCPE-GT) a tenu sa première réunion à Strasbourg du 10 au 12 septembre 2008, sous la présidence de M. Harald Range (Allemagne).
2. L'ordre du jour et la liste des participants font respectivement l'objet des annexes I et II.

## **II. COMMUNICATION DU PRESIDENT DU CCPE ET DU SECRETARIAT**

3. Le Secrétariat signale que la Conférence de procureurs généraux des Etats membres de l'Union européenne, prévue à Vienne, pourrait avoir lieu aux mêmes dates que la réunion plénière du CCPE. En dépit des efforts qu'il a déployés pour éviter le chevauchement de ces manifestations (les dates du CCPE ont été fixées et publiées sur Internet dès novembre 2007), le problème n'a pu être réglé. Il a néanmoins été décidé de conserver les dates de la prochaine plénière (15-17 octobre 2008) fixées en novembre 2007 lors de la dernière réunion du CCPE.
4. Le Président indique qu'il a participé récemment à la Conférence "Construire une Europe pour et avec les enfants : Vers une stratégie pour 2009-2011" organisée par le Conseil de l'Europe à Stockholm les 8 et 9 septembre, dans le cadre à la fois de la présidence suédoise du Comité des Ministres et des suites données à la 28<sup>e</sup> Conférence des ministres européens de la Justice (Lanzarote, Octobre 2007). Il propose au groupe de travail d'envisager d'intégrer aux activités futures du CCPE les questions ci-après : l'approche à adopter à l'égard des mineurs ; les mineurs, témoins ou victimes d'infractions ; les alternatives aux poursuites pour les mineurs ; le rôle des procureurs au-delà du domaine pénal et dans le cas de mineurs et enfin le pouvoir du ministère public en matière de détention provisoire.
5. Le Président représentera également le CCPE lors de la Conférence Euro justice (dont les thèmes sont les suivants : "The Prosecutor's Role in Securing Public Confidence in the Criminal Justice System" et "The Development of Information Communications Technology (ICT) by Prosecutors and Lessons Learned from Experience") prévue à Edimbourg, les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2008.
6. Le Secrétariat indique que le CDPC a transmis au Comité des Ministres, qui en a pris acte, l'Avis n° 1 du CCPE sur « Les moyens d'améliorer la coopération internationale dans le domaine pénal ».
7. M. Stéphane LEYENBERGER signale qu'il a participé, le 7 avril 2008 à Paris, à un colloque sur la coopération judiciaire internationale et européenne afin d'y présenter l'Avis n° 1. Les participants (des avocats, des juges et des procureurs) ont apprécié l'approche pragmatique du CCPE que reflète le texte. Les actes du colloque seront publiés dans la série « Gazette du Palais » (Paris).

## **III. PROJET D'AVIS N°2 SUR « LES ALTERNATIVES AUX POURSUITES »**

8. Le projet d'avis n°2, qui tient compte des observations formulées par les experts après leur dernière réunion (février 2008), est examiné par les membres du groupe de travail qui y apportent de petites modifications de style et de terminologie. Le groupe décide de transmettre le texte provisoire<sup>1</sup> à la 3<sup>e</sup> réunion plénière du CCPE aux fins d'adoption.

---

<sup>1</sup> CCPE-BU(2008)1 Rev 7

### III. PROJET D'AVIS N°3 SUR LE ROLE DU PROCUREUR AU-DELA DU DOMAINE PENAL

9. Le Président remercie les autorités russes, et notamment le procureur général Yuri CHAIKA, de la parfaite organisation, les 2 et 3 juillet 2008 à Saint-Petersbourg, de la Conférence sur le rôle du ministère public en dehors du domaine pénal. Il rappelle que le groupe de rédaction, lors d'une réunion tenue à l'issue de la conférence, a chargé M. Varga d'élaborer un avis en la matière, en consultation avec MM. Peter POLT (Hongrie), Joao DA SILVA MIGUEL (Portugal) et Alexander ZVIAGENTSEV (Fédération de Russie).
10. Après avoir rappelé l'approche suivie depuis la Conférence de Saint-Pétersbourg pour rédiger le texte à l'étude, M.POLT indique qu'il a trouvé, lors d'une réunion de consultation à Budapest, un compromis acceptable pour tous ceux qui ont contribué au projet d'avis.
11. Celui-ci, appelé « texte de Budapest », et auquel le Secrétariat a apporté quelques modifications linguistiques, a servi de base de discussion (cf. CCPE-GT(2008)3).
12. Il ressort de l'échange de vues préliminaire que le texte se fonde sur un certain nombre d'éléments d'ordre général tirés des réponses des Etats membres au questionnaire et des débats et conclusions de la Conférence de Saint-Pétersbourg. Quel que soit le système choisi par un Etat membre pour exercer l'action publique, il lui faut respecter la jurisprudence de la ChER et consacrer le principe selon lequel la protection des droits de l'homme incombe en dernier ressort aux tribunaux. La Recommandation Rec (2000) 19 intéresse exclusivement la sphère pénale et ne peut donc s'appliquer en tant que telle aux compétences extra-pénales du parquet.
13. Le groupe relève que même s'il est fait référence au rôle du procureur en-dehors du domaine pénal dans nombre de documents du Comité des Ministres, de l'Assemblée parlementaire et de la Commission de Venise, il n'existe aucun texte normatif spécifique en la matière. Il se dit très favorable à la rédaction d'un tel instrument qui serait adopté par le Comité des ministres et compléterait la Recommandation REC (2000) 19.
14. Concernant le projet d'avis n° 3, il est décidé de le rendre le plus concis possible, notamment l'introduction.
15. Les experts pourront formuler des observations complémentaires concernant le projet d'avis amendé lors de la présente réunion (CCPE-GT(2008)3Rev1) et ce jusqu'au 19 septembre 2008. Le texte révisé sera alors soumis, pour adoption, à la 3<sup>e</sup> réunion plénière du CCPE (15-17 Octobre 2008).

## **Appendix I**

### **AGENDA**

1. Opening of the meeting
2. Adoption of the agenda
3. Communication by the President, members of the Bureau and the Secretariat
4. Draft Opinion N° 2 on Alternatives to prosecution
5. Draft Opinion N°3 on the role of prosecutors beyond the criminal field
6. Any other business

## Appendix II

### LIST OF PARTICIPANTS

#### MEMBERS OF THE WORKING GROUP

**Katarína LAIFEROVA**, Head of the Office of the Prosecutor General, BRATISLAVA, SLOVAKIA

**PETER MC CORMICK**, Office of the Director of Public Prosecutors, DUBLIN, IRELAND

**Vito MONETTI**, Substitut du Procureur de la République près la Cour Suprême de Cassation, ROME, ITALIE

**Jerzy SZYMAŃSKI**, Public Prosecutor, National Prosecutor's Office, Ministry of Justice, Organised Crime Bureau, WARSAW, POLAND

**Raija TOIVAINEN**, State Prosecutor, Head of the International Unit, HELSINKI FINLAND

**Antonio VERCHER NOGUERA**, Deputy Attorney General, Fiscalía General del Estado, Fortuny 4, MADRID, SPAIN

**Alexander Grigorievich ZVYAGINTSEV**, Deputy Prosecutor General, Office of the Prosecutor General, MOSCOW, RUSSIAN FEDERATION

#### MEMBERS OF THE BUREAU

**Olivier de BAYNAST**, Procureur Général auprès de la Cour d'Appel d'Amiens, France

**João Manuel DA SILVA MIGUEL**, Procureur Général Adjoint, Procuradoria-Geral da República, LISBONNE, PORTUGAL

**Peter POLT**, Chief Prosecutor, Head of Criminal Trial Cases, Office of the Prosecutor General, BUDAPEST, HUNGARY (*Vice-President of the CCPE / Vice-Président du CCPE*)

**Harald RANGE**, Prosecutor General, Generalstaatsanwaltschaft Celle, GERMANY (*President of the CCPE / Président du CCPE*)

#### OTHER PARTICIPANTS

**Vladimir ZIMIN**, First Deputy Chief, Prosecutor General's Office, the General Department of International Legal Co-operation, MOSCOW, RUSSIAN FEDERATION

\*\*\*

#### SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE *SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE*

**Directorate General of Human Rights and Legal Affairs, Justice Division /  
*Direction générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques, Division de la  
justice***

Anna CAPELLO, Secretary of the CCPE, Head of Justice Division / *Secrétaire du CCPE,  
Chef de la Division de la Justice*

Stéphane LEYENBERGER, Deputy to the Head of Division / *Adjoint au Chef de Division*

Ana RUSU, Co-Secretary of the CCPE / Co-Secrétaire du CCPE  
Jean-Pierre GEILLER, Documentation  
Sandrine LMAROLLEAU, Communication  
Emily WALKER, Assistant / *Assistante*

**Interpreters / Interprètes**

Mr Nicolas GUITTONNEAU  
Ms Chloé CHENETIER  
Ms Cynera JAFFREY